

# Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

**Date :**  
02/07/87

**Origine :**  
PAT

MM les Directeurs  
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

**Réf. :**  
PAT n° 1162/87

**Plan de classement :**

26103

**Objet :**

DEMANDE DE VISITE D'UN AGENT DE L'INRS A L'ENSEMBLE DES SERVICES DE PREVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL.

Les Directeurs des CRAM sont invités à accueillir le responsable de la section vibrations à l'INRS, qui doit étendre à l'ensemble des CRAM son enquête concernant la Maladie Professionnelle n° 69 et à faire connaître au service de Prévention des Accidents du Travail de la CNAMTS, avant le 30 juillet 1987, la date retenue pour cette visite.

**Pièces jointes :**



**Liens :**

**Date d'effet :**

**Date de Réponse :**

fin juillet 1987

**Dossier suivi par :**

**Téléphone :**

@

02/07/87

MM les Directeurs  
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

**Origine :**  
PAT

**N/Réf. :** PAT n° 1162/87 - RZ/CM - Direction de la Gestion du Risque  
Sous-Direction de l'Assurance Maladie et des Accidents du Travail -  
Division Prévention des Accidents du Travail.

**Objet :** Visite d'un agent de l'Institut National de Recherche et de  
Sécurité dans les services de Prévention des Accidents du Travail.

Après un séjour dans le service de Prévention des Accidents du Travail de  
la Caisse Régionale d'Assurance Maladie de NANCY, pour y recenser les  
enquêtes se rapportant à la Maladie Professionnelle N° 69, Monsieur  
DONATI, responsable de la section vibrations à l'Institut National de  
Recherche et de Sécurité, éprouve le besoin d'étendre son investigation à  
l'ensemble des Caisses Régionales d'Assurance Maladie.

Je vous adresse, ci-jointe, la lettre de l'Institut National de Recherche et de  
Sécurité du 11 février 1987 qui donne explication de cette démarche.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire connaître la date contenue dans la période du 5 octobre au 14 décembre 1987 à laquelle votre service de Prévention des Accidents du Travail pourrait recevoir Monsieur DONATI, afin de rendre possible l'établissement de son plan de travail.

Pour le Directeur  
Le responsable de la Division  
Prévention des AT et des MP

P ZIMBERLIN

**INRS**  
**INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET DE SECURITE**  
**pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles**

CENTRE DE RECHERCHE  
AVENUE DE BOURGOGNE  
54501 VANDOEUVRE CEDEX

---

Boîte postale n° 27  
TEL : (8)351.07.75

Monsieur le Directeur de la  
CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE  
MALADIE DES TRAVAILLEURS SALARIES

66, avenue du Maine

75682 PARIS Cédex 14

Monsieur P. DONATI

N° 387.681/PDi

Vandoeuvre-les-Nancy, le 11 février 1987 JGg

OBJET :  
Tableau n° 69 des Maladies  
Professionnelles

Enquête portant sur le

A l'Attention de Monsieur ZIMBERLIN  
Responsable de la Division Prévention  
des AT et des MP

PJ : DT/043PDi (Mars 1986)

Monsieur le Directeur,

Monsieur DONATI, Responsable de la Section Vibrations à l'INRS, a effectué, du 2 au 13 décembre 1986, un séjour dans le Service de Prévention de la CRAM du NORD-EST pour améliorer et élargir sa connaissance du terrain en matière de prévention et ainsi pouvoir aboutir à une meilleure définition des études entreprises par son équipe.

Au cours de ce séjour, Monsieur DONATI, en accord avec Messieurs GABRIEL et BRUGIERE, a entrepris une synthèse des enquêtes effectuées par les agents de la CRAM, suite aux déclarations des Médecins du Travail, relevant du Tableau n° 69 des Maladies Professionnelles.

Ce travail a fait l'objet du rapport joint à cette lettre, intitulé : "Principaux types de machines portatives vibrantes susceptibles de provoquer des pathologies angioneurotiques ou ostéoarticulaires du système main-bras" et adressé à la CRAM le 3 juin 1986 (voir copie jointe). Il permet de mettre en évidence que les machines les plus couramment impliquées sont les burineurs et les marteaux-piqueurs.

Comme nous l'indiquions dans notre lettre, ce travail ne concerne que la région du Nord-Est. Pour obtenir des résultats significatifs au niveau français, il serait souhaitable d'étendre cette enquête à d'autres CRAM. Cette opinion est également partagée par Monsieur BRUGIERE qui, dans sa réponse du 24 juin 1986, note qu'une enquête de ce type, effectuée au plan national, permettrait de mieux cerner les différents travaux pouvant provoquer les affections mentionnées dans le Tableau n° 69.

Copie externe : Monsieur BRUGIERE : CRAM DU NORD-EST

Copie int : P/DER - ETA - EAM (M. AUDRAN, M. MEREAU)  
N/ DER - EP (JVg, LR) - EE (M. MEYER BISCH) - EPS (M. LIEVIN) - MAV (HAy, LT, PDi, JB) - Chrono

C'est pourquoi nous sollicitons votre concours pour étendre cette action sur le plan national. La procédure qui pourrait être employée à cet effet consisterait à adresser, à chaque CRAM, un questionnaire similaire à celui joint en annexe au présent document, à remplir pour chaque enquête effectuée. Ce travail pourrait éventuellement être fait par une personne de l'INRS, comme ce fut le cas pour la CRAM DU NORD-EST.

Bien entendu, nous sommes à votre disposition pour discuter de l'opportunité d'une telle enquête.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Chef du Service  
Métrologie, Acoustique, Vibrations

H. ARBEY